

Qu'est-ce que la servitude domestique

Le terme « travail domestique » désigne le travail effectué dans ou pour un ménage. Bien que les informations spécifiques à la « servitude domestique » soient limitées, celle-ci est souvent abordée dans le cadre plus large de « l'exploitation dans le travail domestique » ou du « travail forcé à des fins de travail domestique ».

Qu'est-ce que la servitude domestique

La servitude domestique est une forme de traite des êtres humains dans laquelle des personnes sont exploitées par le biais de travaux domestiques dans des maisons privées. Les victimes sont contraintes, trompées ou maltraitées pour accomplir des tâches ménagères.

Formes courantes de servitude domestique



Soins

Les personnes sont contraintes de fournir des services de garde d'enfants, de soins aux personnes âgées ou d'aide aux personnes handicapées à domicile.



Travaux ménagers

Comprend le ménage, la cuisine, la lessive et d'autres tâches ménagères, souvent dans des conditions d'exploitation.

Indicateurs clés

- Servitude en raison de dettes
- Pas ou peu de revenus (ou travail en échange d'un logement / de nourriture)
- Pas d'accès aux documents d'identité et menace d'expulsion
- Surveillance constante ; rarement laissés seuls, toujours accompagnés à l'extérieur (ou refus de permission de sortir)
- Exposition à la violence et aux menaces
- Obligation d'effectuer toutes les tâches ménagères, souvent 24 heures sur 24 (7 jours sur 7)
- Repas séparés, avec moins de nourriture ou de moins bonne qualité
- Isolement de la famille et des amis (communications privées limitées ou inexistantes)
- Accès restreint à certaines parties de la maison ou à des installations de base (par exemple, la salle de bain)
- Refus de soins médicaux indépendants
- Conditions de sommeil inadéquates (par exemple, absence de lit convenable, d'espace de rangement)
- Manque d'intimité et d'espace personnel
- Exposition à la violence basée sur le genre et à l'exploitation sexuelle

Cadres juridiques



Le Protocole de Palerme (2000) inclut explicitement « le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage et la servitude ». La servitude domestique n'est pas mentionnée directement, mais relève de ces catégories.



La loi américaine sur la protection des victimes de la traite (TVPA, 2000) a élargi la définition de la coercition et renforcé les poursuites judiciaires contre le travail forcé, en particulier la servitude domestique. Auparavant, les affaires nécessitaient la preuve d'un recours à la force physique pour établir l'existence d'une servitude involontaire.



La directive européenne 2011/36/UE relative à la prévention et à la lutte contre la traite des êtres humains définit la servitude domestique comme une forme d'exploitation dans laquelle les victimes sont contraintes de travailler dans des ménages privés, souvent dans des conditions coercitives, avec une liberté restreinte et sans rémunération adéquate ni protection juridique.



En termes de réglementation de la situation des travailleurs domestiques, l'adoption en 2011 de la Convention de l'Organisation internationale du travail sur le travail décent pour les travailleurs domestiques (n° 189) a constitué une avancée significative.

Les employeurs décrivent souvent les travailleurs comme « faisant partie de la famille », mais cela cache souvent des salaires impayés, une liberté de mouvement restreinte et des heures supplémentaires forcées.

Ampleur

Les données sur la servitude domestique sont sous-représentées dans les données, les recherches et les analyses sur la traite des êtres humains.

- À l'échelle mondiale, on estime que 75,6 millions de personnes, principalement des femmes et de nombreux migrants, travaillent comme domestiques, ce qui représente 4,5 % de la main-d'œuvre mondiale. **On estime que 81 % d'entre elles sont employées de manière informelle.**
- Les estimations mondiales de l'esclavage moderne (2022) ont révélé que **1,4 million** (sur 17,3 millions) de personnes identifiées comme victimes de travail forcé dans le secteur privé sont exploitées dans le cadre de travaux domestiques.

Il ne s'agit là que d'une estimation, les chiffres réels sont inconnus.



Qui sont les victimes?

Selon l'OIT, 70 % des 70 millions de travailleurs domestiques dans le monde sont des femmes.

- Les femmes et les filles constituent la majorité des victimes de servitude domestique
- Les migrantes et les migrantes en situation irrégulière sont particulièrement vulnérables
- Les recherches montrent que les victimes de servitude domestique partagent souvent le même profil que les victimes d'exploitation sexuelle en termes de sexe, d'âge et de région, davantage que les victimes d'autres formes de traite à des fins d'exploitation par le travail.

Où?

La nature clandestine de la servitude domestique, qui se déroule « derrière des portes closes » ou « dans des maisons privées », est un facteur essentiel qui favorise l'exploitation.

- Présente dans le monde entier, dans toutes les régions
- Dans les pays à revenu intermédiaire supérieur et élevé, y compris par le biais de la main-d'œuvre migrante
- Dans les ménages aisés des pays à faible revenu
- Dans les ménages diplomatiques, où la surveillance est limitée



Learn more at:
www.antitraffickingresponse.org

